

Image not found or type unknown



Duree delibéré maximum pour jugement

Par **robert_old**, le **15/07/2007** à **05:11**

dans une procédure de divorce à la cour d'appel l'affaire a été plaidée en septembre 2006 avec une mise en délibéré annoncée pour décembre 2006
la cour n'a pas rendu son jugement, n'a pas fait état d'un nouveau report de délibéré et ce jour je constate que rien ne se passe soit 9 mois.
qu'en pensez-vous